

Le respect de  
votre vie  
privée ? C'est  
important  
pour nous.



# Déclaration en matière de respect de la vie privée KBC Securities SA

Entrée en vigueur de la présente Déclaration : le 01 juillet 2018

Votre choix « Informations sur mesure » (voir point 3.5 et 3.7) au 1/4/2018

Nouveautés procédant du Règlement général sur la protection des données (25/5/2018)

## Table des matières

<b>Partie 1 : C'est ensemble que nous veillons au respect de votre vie privée</b>	<b>3</b>
1.1 Lisez attentivement ces informations pour connaître les possibilités dont vous disposez	3
1.2 KBC Securities et les autres membres du groupe KBC respectent vos données à caractère personnel	3
1.3 Prenez contact avec KBC Securities si vous avez des questions sur le traitement de vos données	3
<b>Partie 2 : Le respect de votre vie privée est un droit</b>	<b>3</b>
2.1 Vous disposez d'un droit d'accès à vos données	3
2.2 Vous pouvez exiger la rectification de vos données	4
2.3 Vous pouvez exiger la suppression de vos données	4
2.4 Vous pouvez vous opposer à certains processus de traitement de vos données	4
2.5 Vous pouvez dans certains cas refuser que vos données fassent l'objet d'un traitement entièrement automatique	4
2.6 Vous pouvez réclamer la communication de vos données à une partie tierce	4
2.7 Vous pouvez exiger que le traitement de vos données soit limité	4
2.8 Vous pouvez exercer vos droits	4
<b>Partie 3 : KBC Securities a de nombreuses raisons de traiter vos données à caractère personnel</b>	<b>5</b>
3.1 KBC Securities est tenue de respecter la législation	5
3.2 KBC Securities doit pouvoir apprécier l'opportunité de conclure un contrat ou de fournir un service	6
3.3 KBC Securities doit être en mesure d'exécuter correctement le contrat	6
3.4 KBC Securities doit avoir un intérêt à agir	6
3.5 KBC Securities utilise vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct	7
3.6 KBC Securities ne vend pas vos données à caractère personnel	8
3.7 KBC Securities échange des données avec d'autres sociétés du groupe KBC	8
<b>Partie 4 : KBC Securities utilise différents types de données, en fonction de l'objectif poursuivi</b>	<b>8</b>
4.1 Il s'agit d'informations permettant de vous identifier, de vous contacter et de vous conseiller correctement	8
4.2 Données publiques et données obtenues par l'intermédiaire de tiers	9
4.3 KBC Securities stocke les données provenant des simulations, des formulaires de participation à des concours, etc.	9
4.4 Les informations que vous confiez aux membres du personnel de KBC Securities sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement	9
4.5 Archivage de la correspondance avec KBC Securities	9
4.6 Enregistrement des conversations téléphoniques, vidéos et chat	10
4.7 Enregistrement et suivi des données relatives aux transactions	10
4.8 Parfois au-delà des données qui vous concernent personnellement	10
<b>Partie 5 : Sécurité et confidentialité</b>	<b>11</b>
5.1 Tous les membres du personnel de KBC Securities n'ont pas accès à vos données	11
5.2 Vos données sont traitées dans un nombre limité d'endroits	11
5.2.1 Sous-traitants au sein du groupe KBC	11
5.2.2 Sous-traitants propres au secteur financier	11
5.2.3 Autres sous-traitants	11
5.2.4 Sous-traitants situés en dehors de l'UE	12
5.3 KBC Securities prend des mesures concrètes pour protéger vos données	12
5.4 KBC Securities ne conserve pas indéfiniment vos données	12
5.5 KBC Securities ne répond pas sans contrôle aux demandes de tiers	12
5.4.1 Elle s'en tient à son devoir de discrétion	12
5.4.2 Les parties tierces sont invitées à s'adresser au service Compliance	13
5.5 Vous pouvez contribuer à la sécurité de vos données	13

## Partie 1 : C'est ensemble que nous veillons au respect de votre vie privée

Le respect de votre vie privée a énormément d'importance à nos yeux. Nous voulons traiter vos données à caractère personnel d'une manière correcte et transparente et en toute légalité. La présente Déclaration en matière de respect de la vie privée énumère les données à caractère personnel que nous collectons et traitons à votre sujet.

Sont évoquées au fil de ces pages, les données qui vous appartiennent en votre qualité de client, de prospect ou autre (bénéficiaire, personne de contact au sein d'une entreprise, etc.). Quelle que soit la qualité en laquelle vous intervenez, vos droits sont indiscutables et KBC Securities assure un traitement rigoureux de vos données.

### 1.1 Lisez attentivement ces informations pour connaître les possibilités dont vous disposez

Nous vous conseillons de lire attentivement ces informations de façon à bien comprendre les fins auxquelles KBC Securities utilise vos données. Vous trouverez également, dans la présente Déclaration, des informations sur les droits qui sont les vôtres dans ce domaine et sur la manière dont vous pouvez les exercer.

KBC Securities se réserve le droit de modifier la présente Déclaration. La version la plus récente de ce document est en permanence disponible à l'adresse <https://www.kbcsecurities.com/articles/privacy>. KBC Securities notifiera toute modification importante par le biais de son site Internet, ou d'autres canaux de communication.

Pour plus d'informations sur la législation en matière de protection de la vie privée en Belgique, consultez [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be), le site Internet de l'Autorité de protection des données (anciennement Commission de la protection de la vie privée).

### 1.2 KBC Securities et les autres membres du groupe KBC respectent vos données à caractère personnel

KBC Securities SA est une société de bourse active en Belgique et en Hongrie. Son siège social est établi avenue du Port 2, à 1080 Bruxelles. KBC Securities fait partie du groupe KBC (ci-après également dénommé « KBC »). KBC est un groupe de bancassurance intégré, c'est-à-dire un groupe d'entreprises qui collaborent étroitement pour créer et distribuer des produits bancaires, d'investissement et d'assurances, et pour fournir des services financiers connexes.

KBC se concentre essentiellement sur une clientèle de particuliers, de PME et de personnes fortunées ; il est principalement actif en Belgique, en République tchèque, en Slovaquie, en Bulgarie ainsi qu'en Irlande. Il est également actif par le truchement de sociétés et de filiales situées dans divers pays de l'Union européenne et en dehors de celle-ci. En dehors de l'UE, KBC Securities est active aux États-Unis d'Amérique par le biais de KBC Securities USA, une entité liée du groupe KBC.

En Belgique, les sociétés suivantes, entre autres, appartiennent au groupe KBC : KBC Groupe SA, KBC Bank SA, CBC Banque SA, KBC Assurances SA, KBC Asset Management SA, KBC Securities SA, KBC Autolease SA, KBC Lease Belgium SA. Certaines sociétés belges du groupe KBC ne portent pas le nom de « KBC » ; il s'agit notamment de Groep VAB SA et d'Omnia SA. Vous trouverez de plus amples informations sur les activités de KBC Securities et du groupe KBC à l'adresse [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

KBC Securities SA est la responsable du traitement des données à caractère personnel.

KBC Securities traite également des données à caractère personnel pour le compte d'autres entités du groupe KBC.

KBC Securities traite en qualité de sous-traitant des données à caractère personnel pour le compte de tierces parties, en vertu de contrats de collaboration conclus avec celles-ci (pour l'application ItsMe de Belgian Mobile ID, par exemple).

### 1.3 Prenez contact avec KBC Securities si vous avez des questions sur le traitement de vos données

Si vous avez des questions sur la protection de votre vie privée ou que vous souhaitez modifier vos paramètres de confidentialité ou exercer vos droits, prenez contact avec KBC Securities de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par un courrier recommandé adressé à KBC Securities, avenue du Port 2 à 1080, Bruxelles, auquel vous aurez joint une photocopie de votre carte d'identité afin de pouvoir vérifier votre identité.
- Par e-mail à [compliancegroup@kbcsecurities.be](mailto:compliancegroup@kbcsecurities.be)

## Partie 2 : Le respect de votre vie privée est un droit

Si vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement, vous disposez de toute une série de droits. Si vous avez autorisé KBC Securities à procéder à un traitement, vous pouvez vous rétracter à tout moment.

### 2.1 Vous disposez d'un droit d'accès à vos données

Si vous souhaitez consulter les données qui vous concernent, n'hésitez pas à en informer KBC Securities.

Si vous exercez votre droit d'accès, KBC Securities vous fournira le relevé le plus complet possible de vos données. Les données à caractère personnel accessibles par les canaux ordinaires ne sont pas nécessairement reprises dans cette liste. Il se peut que certaines des données à caractère personnel conservées dans d'anciens fichiers de back-up, des fichiers-journaux, des fichiers d'historique ou des fichiers d'archives, ne figurent pas dans ce relevé. Ces données ne faisant pas partie des données à caractère personnel couramment traitées, elles ne sont pas immédiatement disponibles. Voilà pourquoi elles ne peuvent pas être fournies. Elles ont cependant été, ou seront, supprimées de ces fichiers, conformément aux procédures habituelles. La procédure à suivre pour exercer votre droit de consultation est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration. Utilisez la lettre standard prévue à cet effet, pour nous permettre de vous communiquer les données que vous souhaitez précisément. Cette lettre peut être téléchargée à l'adresse [www.kbcsecurities.com](http://www.kbcsecurities.com).

## **2.2 Vous pouvez exiger la rectification de vos données**

Il se peut que certaines des données que KBC Securities détient à votre sujet ne soient pas, ou plus, d'actualité. Vous pouvez exiger à tout moment qu'elles soient corrigées ou complétées. La procédure à suivre pour exercer votre droit de correction est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration.

## **2.3 Vous pouvez exiger la suppression de vos données**

Vous pouvez réclamer la suppression des données que vous soupçonnez KBC Securities de traiter et/ou de conserver indûment. La procédure à suivre pour exercer votre droit de suppression est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration.

## **2.4 Vous pouvez vous opposer à certains processus de traitement de vos données**

Si la façon dont KBC Securities traite certaines données en fonction de ses intérêts légitimes (voir article 3.4) ne vous agréé pas, vous avez le droit de vous y opposer. Nous accèderons à vos exigences, sauf si certaines raisons impérieuses nous en empêchent, comme lorsque nous traitons des données dans un contexte de lutte contre la fraude. La procédure à suivre pour vous opposer à l'utilisation de vos données est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration.

## **2.5 Vous pouvez dans certains cas refuser que vos données fassent l'objet d'un traitement entièrement automatique**

Certains traitements et processus se déroulent d'une façon entièrement automatisée, sans intervention humaine. KBC Securities s'efforce de communiquer au moment même la raison d'être du processus automatique.

Si le résultat de cette procédure entièrement automatisée ne vous agréé pas, prenez contact avec KBC Securities. Vous pouvez par exemple réclamer l'intervention d'un membre du personnel de KBC Securities, ou notifier la raison pour laquelle vous contestez le résultat.

## **2.6 Vous pouvez réclamer la communication de vos données à une partie tierce**

Vous avez le droit d'exiger que les données à caractère personnel que vous avez personnellement communiquées à KBC Securities soient expédiées à vous-même, ou à un tiers directement.

La loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel limite toutefois dans une certaine mesure ce droit, qui n'est donc pas applicable à toutes les données. La procédure à suivre pour exercer votre droit de portabilité est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration.

## **2.7 Vous pouvez exiger que le traitement de vos données soit limité**

Vous pouvez, dans certaines situations, exiger que le traitement de vos données soit limité, à condition de préciser le fondement juridique sur lequel vous vous appuyez. La loi prévoit une liste exhaustive de fondements juridiques pouvant être invoqués.

La procédure à suivre pour exercer votre droit de limitation est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration.

## **2.8 Vous pouvez exercer vos droits**

Soyez aussi précis que possible lorsque vous demandez à exercer vos droits, pour permettre à KBC Securities de traiter concrètement et correctement votre requête. Il existe, pour l'exercice du droit de consultation, un formulaire, dans lequel vous pourrez préciser les services de KBC Securities pour lesquels vous souhaitez exercer ce droit. Ce formulaire doit être expédié conformément à la procédure exposée ci-dessous. KBC Securities est tenue de vérifier soigneusement votre identité, pour éviter que quelqu'un d'autre n'exerce vos droits à votre place. C'est la raison pour laquelle nous exigeons que la demande dûment signée soit accompagnée d'une copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport.

Pour faire exercer un droit, adressez une lettre recommandée signée et accompagnée d'une copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport à Compliance - KBC Securities, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

Des questions, des remarques ? Adressez-vous à [compliancegroup@kbcsecurities.be](mailto:compliancegroup@kbcsecurities.be), qui est votre premier interlocuteur dans ce domaine.

Si vous souhaitez vous plaindre à propos de l'exercice de vos droits, nous nous tenons à votre entière disposition à l'adresse [complaints@kbcsecurities.be](mailto:complaints@kbcsecurities.be).

Vous souhaitez de plus amples informations ? Vous n'êtes pas d'accord avec le point de vue de KBC Securities ? N'hésitez pas à consulter le site Internet de l'Autorité de protection des données ([www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be)), sur lequel une réclamation peut également être déposée.

Dans certains cas, vous pourrez en outre exercer vos droits auprès d'un tiers directement - auprès des banques de données détenues au sein de la Banque Nationale de Belgique ([www.bnb.be](http://www.bnb.be)), comme le Point de contact central, par exemple.

## Partie 3 : KBC Securities a de nombreuses raisons de traiter vos données à caractère personnel

### 3.1 KBC Securities est tenue de respecter la législation

Voici les principales raisons pour lesquelles KBC Securities est tenue de traiter vos données à caractère personnel :

Les sociétés de bourse sont obligées de communiquer l'identité de leurs clients, les numéros de leurs comptes et leurs contrats au Point de contact central de la Banque nationale de Belgique ([www.bnb.be](http://www.bnb.be)). Le Point de contact tient à son tour les données à la disposition de l'administration fiscale pendant huit ans à compter de la date de résiliation, en vue d'une éventuelle enquête pour fraude fiscale (article 322, § 3 CIR 92 et ses arrêtés d'exécution).

Les sociétés de bourse sont également tenues de prévenir, de détecter et de signaler aux autorités (Cellule de traitement des informations financières) toute opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. C'est pourquoi KBC Securities et le groupe KBC doivent agir aux échelons tant central que local. Ils doivent, par exemple, rassembler les données des clients et des groupes de clients, et signaler les risques.

Concrètement, KBC Securities est tenue de vous identifier en votre qualité de client, de mandataire ou de bénéficiaire effectif, de vérifier votre identité et de définir votre profil (en termes de risque de blanchiment), et de collecter à cette fin les diverses données personnelles et professionnelles qui vous concernent, par exemple préciser si vous êtes une « Personne Politiquement Exposée ». Les actes et transactions des clients sont contrôlés et au besoin, empêchés et signalés à la Cellule de traitement des informations financières.

KBC Securities utilise à cette fin les données que vous lui avez communiquées, mais aussi des données accessibles dans les banques de données publiques.

Dans le cadre de la vérification de vos données, KBC Securities vous réclamera une copie récente de votre carte d'identité et un certificat de résidence. En cas de vérification électronique, KBC Securities ne conserve, des données contenues dans votre eID, que celles dont l'archivage est rendu obligatoire par la loi.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la législation sur les embargos, les sociétés de bourse sont obligées de filtrer les données de leurs clients à la lumière de listes de sanctions. Les transactions font en outre l'objet d'un suivi. Des documents sous-jacents peuvent être réclamés et des paiements, empêchés, dans certains cas (législation sur les embargos, règlements européens 2580/2001 et 881/2002, entre autres). KBC Securities utilise dans ce cas également des sources externes.

Les sociétés de bourse sont obligées (y compris au niveau du groupe) de prévenir, détecter et signaler les délits d'initié et les manipulations de marché, et de rapporter les transactions suspectes aux autorités (voir entre autres les articles 16 et 17 du règlement du 16 avril 2014 sur les abus de marché).

Elles doivent veiller au traitement comptable des opérations (cf. législation comptable, notamment les AR du 23 septembre 1992).

La Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) contraint les sociétés de bourse, entre autres, à classer leurs clients par catégories. Les personnes physiques sont automatiquement considérées comme des clients non professionnels (clients retail). Elles peuvent toutefois, sous certaines conditions, être considérées comme des clients professionnels. Si une société de bourse donne des conseils en investissement, elle doit, suivant le type de client, collecter des informations sur les connaissances et l'expérience dont dispose le candidat-investisseur, sur sa capacité financière, sur ses objectifs d'investissement et sur son appétence au risque/au rendement relativement aux produits offerts. Si la société de bourse offre des services en simple exécution, elle doit, suivant le type de client, collecter des informations sur les connaissances et l'expérience dont dispose le candidat-investisseur (législation relative à la directive MiFID II, dont la loi du 21 novembre 2017 et l'AR du 19 décembre 2017).

Les sociétés de bourse ont également des obligations de déclaration (rapports d'enquêtes consacrées au fonctionnement du marché et à d'éventuels abus de marché, par exemple) aux autorités administratives.

Elles doivent fournir des rapports aux autorités investies de la surveillance des organismes financiers, dont la FSMA ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)), la Banque Nationale ([www.bnb.be](http://www.bnb.be)) et la Banque centrale européenne (BCE) (en application de la législation en matière de surveillance), en vertu notamment de la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse du 25 avril 2014 et de la loi du 2 août 2002, Anacredit Reporting).

Les sociétés de bourse ont en outre des obligations de recherche des titulaires et bénéficiaires de comptes, de coffres ou d'assurances dans le cadre de l'activation des comptes et coffres dormants (loi du 24 juillet 2008 – cf. notamment [avoirsdormants.be](http://avoirsdormants.be)).

Elles doivent faire en sorte de maîtriser adéquatement les risques (y compris au niveau du groupe). Elles doivent pouvoir détecter, prévenir, limiter et contrer les risques potentiels, les risques de contrepartie et de marché, par exemple, ou encore les risques liés à la gestion de l'information et au respect de la législation, le risque de fraude par des collaborateurs, des clients et/ou des fournisseurs, le risque induit par un comportement contraire à l'éthique ou le risque de fautes imputables à des collaborateurs. La gestion des risques doit être assurée aux niveaux aussi bien central (collecte des données des clients et des groupes de clients) que local (signalement des risques, entre autres). Dans ce cadre, diverses formes de

profils de risque sont définies (législation sur les entreprises financières, dont la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse du 25 avril 2014).

Les sociétés de bourse doivent également pouvoir réagir adéquatement lorsque vous exercez vos droits au titre de la loi sur la protection de la vie privée; elles sont par ailleurs tenues de répondre aux questions de l'Autorité de protection des données, par exemple en cas de plainte.

En cas de décès, la législation fiscale (code des droits de succession, notamment) les contraint à remettre aux autorités la liste des avoirs du défunt.

Elles doivent répondre aux questions des autorités fiscales et échanger spontanément des informations dans le cadre de la législation fiscale (notamment le Code des impôts sur les revenus, le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), le Common Reporting Standard (CRS)).

Elles sont tenues de répondre aux questions des autorités judiciaires (police, parquet, juges d'instruction et tribunaux). Ces questions peuvent leur être posées dans le cadre de la législation policière et de la procédure (pénale) (notamment le Code judiciaire et le Code de procédure pénale).

### **3.2 KBC Securities doit pouvoir apprécier l'opportunité de conclure un contrat ou de fournir un service**

Avant de conclure un contrat, il se peut que KBC Securities soit appelée à traiter certaines données afin d'examiner la demande et de statuer sur l'opportunité de conclure le contrat et, si elle conclut en l'opportunité de conclure le contrat, à définir les conditions applicables, par exemple. Toute ouverture de compte chez KBC Securities doit donc avoir été précédée de la collecte et du traitement des données requises à cet effet.

### **3.3 KBC Securities doit être en mesure d'exécuter correctement le contrat**

En tant que client de KBC Securities, vous souscrivez à un certain nombre de services. KBC Securities doit pouvoir assumer ses responsabilités comptables et administratives. Exemple de traitements visant à l'exécution du contrat : gestion des comptes, paiements, dépôts, suivi des garanties, garde, transactions en instruments financiers, etc.

À ce titre, KBC Securities est parfois tenue de communiquer des données à caractère personnel à des intermédiaires ou, dans le contexte de la récupération de la retenue à la source via un dépositaire, à des contreparties.

Vous communiquez avec KBC Securities par l'intermédiaire de plusieurs canaux, dont le site Internet et le courrier électronique. KBC Securities peut en certaines circonstances utiliser les informations de contact et de protection de ces canaux de communication (ou d'autres) pour communiquer et pour effectuer des contrôles. Il s'agit, par exemple, des données de connexion, des mots de passe et des certificats.

### **3.4 KBC Securities doit avoir un intérêt à agir**

Cette nécessité porte le nom d'intérêt légitime.

Outre les objectifs énumérés ci-dessus, KBC Securities et le groupe KBC ont, en tant qu'entreprises commerciales ou groupe d'entreprises commerciales, un certain nombre d'intérêts légitimes qui justifient qu'ils traitent les données à caractère personnel. KBC veille à ce que les conséquences de ce traitement sur le respect de votre vie privée soient aussi limitées que possible et en tout état de cause, à ce que l'équilibre entre les intérêts légitimes de KBC et leur éventuelle incidence sur le respect de votre vie privée ne soit pas perturbé (par l'instauration de mesures d'atténuation et/ou correctrices, par exemple). Si toutefois ces traitements ne vous agréent pas, vous pouvez exercer votre droit d'opposition.

Les données à caractère personnel sont traitées dans diverses situations :

KBC Securities les utilise pour créer des études, des modèles de risque, des modèles marketing et autres et pour réaliser des statistiques, sachant que tout lien avec les personnes individuelles est rompu aussi rapidement que possible. La collecte de données issues de différentes sociétés du groupe KBC dans le but de développer des modèles analytiques permet d'obtenir des informations précises qui aident le groupe KBC à opérer des choix stratégiques. KBC Securities peut développer ces modèles à différentes fins : analyse de la clientèle, des fraudes, des processus, des risques, etc., et les appliquer ensuite d'une façon tant générique qu'individuelle.

KBC Securities agrège et traite vos données en faisant en sorte qu'elles cessent de constituer des données à caractère personnel, pour illustrer l'impact de l'instauration d'une nouvelle taxe sur les investissements, par exemple. KBC Securities peut également, à partir de données à caractère personnel, tirer des conclusions totalement pseudonymisées, pour les publier ensuite.

Les données à caractère personnel peuvent servir de preuves (archives).

Elles peuvent être utilisées pour établir, exercer, défendre et préserver les droits de KBC Securities ou des personnes que celle-ci peut représenter, par exemple en cas de litige.

Elles peuvent être utilisées pour créer des synergies, accroître l'efficacité ou générer d'autres avantages encore en termes d'organisation et de procédures.

Les données peuvent être traitées en vue de garantir la sécurité, la protection et la surveillance des personnes et des biens.

Elles peuvent être utilisées à des fins de gouvernance, de gestion (des risques) et de contrôle de l'organisation du groupe KBC, comme : son service juridique (gestion des litiges et des risques juridiques, entre autres), Compliance (prévention du blanchiment et de la fraude et enquêtes dans ces domaines, protection et respect de la vie privée des investisseurs et des consommateurs) et Gestion des risques (risques de contrepartie et risques de marché auxquels sont soumis clients et contreparties), les fonctions Risque, l'Inspection, le traitement des réclamations et les audits internes et externes.

Ces données peuvent être utilisées pour prévenir, détecter et analyser les fraudes.

Les données à caractère personnel dont dispose KBC Securities peuvent également être utilisées pour créer des segments et des profils plus détaillés dans le cadre d'une fourniture de services différenciée.

Pour pouvoir répondre efficacement aux questions posées par d'autres clients et prospects (par exemple, à l'occasion de simulations), ou lorsqu'elle

fait spontanément à ses clients ou prospects des propositions sur mesure, il est possible que KBC Securities consulte à des fins de comparaison des profils de clients tels que le vôtre, dans le cadre de processus rigoureusement sécurisés. Il va de soi que vos données à caractère personnel ne seront pas dévoilées.

Les données peuvent être utilisées pour vous faire de meilleures propositions ou vous offrir des réductions.

Elles peuvent être employées pour nous permettre de nous positionner vis-à-vis de nos concurrents directs et indirects.

Des tests utilisant des données à caractère personnel, dont le test d'acceptation ultime qui précède la mise en production de toute application, s'imposent lorsque sont développées des applications.

Les données à caractère personnel peuvent être utilisées à des fins d'évaluation, de simplification, de test et d'amélioration des processus, applications et modèles, comme l'optimisation des campagnes, des simulations et des ventes sur le site Internet, par exemple par le biais de simulations (éventuellement interrompues), de statistiques, d'enquêtes de satisfaction ou de données récoltées par les cookies (tels que les paramètres de préférence et le comportement de navigation sur le site Internet). Par exemple, si votre simulation ou processus d'inscription au titre de nouveau client est interrompu, nous pourrions prendre contact avec vous pour vérifier ce qui s'est passé ou vous proposer de vous aider. Nous procéderons de la sorte y compris si vous ne nous avez pas autorisés à utiliser toutes vos données pour vous communiquer des informations sur mesure, mais nous limiterons dans ce cas au soutien technique et administratif nécessaire à l'exécution du processus spécifiquement visé.

Enfin, les données à caractère personnel sont traitées aux fins d'édition des rapports de gestion et de définition des clés de répartition coûts/revenus internes.

### **3.5 KBC Securities utilise vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.**

En tant qu'entreprise, KBC Securities veut être en mesure de vous faire des offres sur une large gamme de produits et services financiers. Elle peut vous adresser des propositions en réponse à une demande explicite de votre part, ou spontanément, si elle estime qu'un produit ou service est susceptible de vous intéresser ou de vous être utile.

Vous pouvez obtenir ces informations par de nombreux canaux : sur Internet, via les applications, par courriel, par courrier postal, par téléphone et lors d'événements. Par ailleurs, KBC Securities s'intéresse de très près aux nouvelles technologies. Elle met tout en œuvre pour vous fournir des informations claires; elle choisit à cet effet le canal le plus adéquat, qui vous importunera le moins.

#### Approche personnalisée sur mesure :

Pour autant que vous l'ayez explicitement autorisé à vous fournir des informations sur mesure, KBC pourra vous proposer des offres résolument personnalisées. Fini, toutes ces publicités qui ne vous intéressent pas ! KBC utilise à cette fin toutes vos données à caractère personnel (notamment votre comportement de consultation, des données issues de transactions ou de sources publiques telles que le Moniteur Belge, des rapports d'entretiens avec l'agence bancaire ou d'autres contacts, etc.). Ces données sont ajoutées à des informations relatives à votre ménage, votre entreprise, et autres, ce qui permet à KBC de vous fournir une information réellement sur mesure. Vous pouvez révoquer cette autorisation à tout moment, aussi facilement que vous l'avez accordée.

L'autorisation de vous adresser des informations sur mesure vaut pour KBC Bank, KBC Assurances, KBC Asset Management, KBC Securities, CBC Banque et KBC Autolease. Ces entités de KBC peuvent à cet effet échanger vos données entre elles. Ces échanges peuvent avoir lieu y compris si vous n'êtes pas (plus) client d'une quelconque de ces sociétés. Les sociétés de KBC peuvent ainsi étudier votre situation spécifique et vous adresser des propositions adaptées.

Votre autorisation pour l'envoi d'informations sur mesure vaut également pour les offres des partenaires soigneusement sélectionnés de KBC, qui proposent des produits ou services dans le domaine de la bancassurance. Ces partenaires doivent satisfaire à tout moment aux critères suivants :

- Le partenaire est un prestataire de services financiers ou une compagnie d'assurances. Par prestataires de services financiers, nous entendons les banques, les organismes de crédit, gestionnaires de patrimoines, fonds, courtiers en titres et sociétés de leasing, pour leur offre aux particuliers ;
- Le partenaire dispose des agréments l'autorisant à vendre les services financiers et les assurances pour lesquels KBC vous fait offre.
- C'est KBC qui vous transmet ces informations, pas le partenaire. Le traitement de données par le partenaire est de la sorte limité ; le partenaire ne reçoit de renseignements vous concernant que si vous manifestez de l'intérêt pour l'information.
- KBC a conclu avec ses partenaires des accords contractuels, par lesquels ceux-ci confirment qu'ils respectent les règles régissant la protection de la vie privée.
- KBC ne collabore pas avec des tiers récemment condamnés pour infraction grave à la législation en matière de protection de la vie privée.
- Les informations portent sur des produits et services du secteur de la banque ou de l'assurance, comme les produits d'épargne, les fonds d'investissement, les paiements, l'octroi de crédits et les assurances (assurances dommages et assurances vie).

La liste à jour de nos partenaires est disponible à l'adresse <https://www.kbc.be/partenaires>

KBC n'utilise pas de logiciels espions.

#### Offres de base uniquement :

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres réellement personnalisées, n'autorisez pas l'envoi d'informations sur mesure. Vos données ne seront pas partagées avec d'autres sociétés du groupe KBC pour vous adresser des propositions commerciales personnalisées.

Si vous n'accordez pas cette autorisation, vous pourrez néanmoins continuer à recevoir des offres et de la publicité adressées par KBC Securities, étant entendu qu'il ne s'agira que d'informations générales, de base. Pour ces propositions de base, KBC Securities n'utilise qu'un nombre restreint de données (vos nom, adresse, date de naissance, état civil, coordonnées et relations familiales, les applications et produits dont vous disposez). KBC Securities ne peut en pareil cas vous adresser d'offres que pour ses propres services. Elle se base pour cela sur son intérêt légitime. KBC Securities complète cet ensemble limité de données par l'observation de votre comportement de navigation sur ses sites Internet et applications, mais uniquement si vous avez accepté l'utilisation de cookies.

#### Pas de marketing direct :

Si vous ne voulez recevoir absolument aucune publicité, faites valoir votre droit d'opposition au marketing direct.

L'offre de produits et services de KBC Securities n'entraîne aucune obligation d'achat.

### **3.6 KBC Securities ne vend pas vos données à caractère personnel**

KBC Securities s'abstient de vendre et de louer vos données à caractère personnel à des tiers, à moins que vous n'ayez fait le choix de l'y autoriser.

KBC Securities peut par contre publier des informations rendues anonymes, déduites de vos données à caractère personnel. Les destinataires de ces informations ignorent totalement qui les données traitées concernent. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel dans le but de générer ces informations.

### **3.7 KBC Securities échange des données avec d'autres sociétés du groupe KBC**

Si des motifs fondés le justifient, par exemple pour les raisons énumérées dans la partie 3 ci-dessus, des données peuvent également être mises à la disposition d'une autre entité du groupe KBC, en Belgique ou à l'étranger. Elles peuvent en outre être traitées, à condition d'avoir été légitimement collectées auprès d'une autre entité du groupe KBC, en Belgique ou à l'étranger. Ceci n'est naturellement possible qu'en l'absence d'obstacles juridiques, tels que le devoir de discrétion ou la législation relative à la protection de la vie privée. L'échange porte non seulement sur les données à caractère personnel, mais aussi sur les données et informations de personnes morales, par exemple pour les raisons exposées dans la partie 3 ci-dessus. L'échange de données de personnes morales vise en particulier à mieux servir ces dernières, en permettant aux différentes entités du groupe KBC d'avoir un aperçu complet et uniforme de la relation commerciale et des messages commerciaux que peut émettre le groupe sur les services et produits financiers.

Pour autant que vous l'ayez explicitement autorisé, les données à caractère personnel dont disposent les entités de KBC peuvent être collectées et utilisées en vue de (contribuer à) la gestion centralisée, coordonnée et efficace de (groupes de) clients dans le monde entier (au niveau du groupe).

Elles peuvent être utilisées pour soutenir et simplifier l'achat, l'utilisation et la résiliation de services par le client, notamment pour lui éviter de répéter des informations fournies précédemment ou de parcourir à nouveau la procédure d'identification complète s'il veut devenir client ailleurs au sein du groupe KBC. Ainsi KBC Securities peut-elle transmettre des données d'identité à d'autres sociétés du groupe KBC pour accélérer la procédure d'identification auprès de ces sociétés, mais aussi pour vous envoyer des messages à l'occasion de l'achat d'un service - pour améliorer le confort d'utilisation de ce service, par exemple.

## **Partie 4 : KBC Securities utilise différents types de données, en fonction de l'objectif poursuivi**

KBC Securities traite vos données à caractère personnel pour différentes raisons.

Lisez ce qui suit pour savoir de quelles sortes de données il peut s'agir.

### **4.1 Il s'agit d'informations permettant de vous identifier, de vous contacter et de vous conseiller correctement**

Voici quelques-unes des informations que KBC Securities peut utiliser à cette fin :

<b>Pour vous IDENTIFIER</b>	
Nom, sexe, date de naissance, nationalité, adresse, carte d'identité, numéro de client	
<b>Pour entrer en CONTACT avec vous (de façon sécurisée)</b>	
Numéro de téléphone, adresse électronique, langue, nom d'utilisateur sur les réseaux sociaux, etc., mais aussi des données plus techniques, telles que les informations d'identification des appareils que vous utilisez (adresses Mac, IP, données d'identification uniques de votre appareil, etc.)	
La façon dont vous utilisez votre appareil peut aussi aider KBC Securities à savoir qui vous êtes.	
<b>Pour vous SERVIR correctement</b>	
Votre portefeuille de produits	Vos numéros de comptes, vos produits financiers
L'utilisation que vous faites de vos produits	Vos transactions, investissements, mouvements, les soldes de vos comptes, l'utilisation des applications de KBC Securities, etc.
Vos préférences et intérêts	L'intérêt que vous manifestez éventuellement envers les produits d'investissement L'historique de vos informations financières
Votre profil client	Vos préférences de communication, l'analyse de votre comportement



Votre situation familiale	Votre état civil
Votre activité	Votre formation, votre profession et votre expérience professionnelle
Les informations que vous fournissez en retour	Vos commentaires et suggestions, les réclamations antérieures, peuvent aider KBC Securities à mieux vous servir.

## 4.2 Données publiques et données obtenues par l'intermédiaire de tiers

Il arrive que KBC Securities traite certaines données publiques.

- Il peut par exemple s'agir de données soumises à une obligation de publication, comme l'annonce de votre nomination au poste d'administrateur d'une société,
- Ou de données que vous avez vous-même rendues publiques, comme des informations publiées sur votre site Internet ou votre blog ou qui sont publiquement accessibles à travers votre profil de réseaux sociaux, ou encore de données vous concernant que des tiers ont fournies à KBC Securities ;
- Il peut s'agir de données publiques parce que généralement connues dans votre région, par exemple, ou parce qu'elles sont parues dans la presse. À cela s'ajoutent les informations détenues par la Banque-Carrefour des Entreprises et par Graydon, entre autres.

KBC Securities peut également obtenir vos données à caractère personnel auprès de tiers, en les leur achetant par exemple. Ces entreprises sont responsables de la légalité de la collecte de ces informations.

Ces données publiques et données obtenues par le biais de tierces parties peuvent être utilisées aux fins exposées par KBC Securities dans la présente Déclaration, de même que pour contrôler l'exactitude des données contenues dans les fichiers de KBC Securities et pour soutenir les actions de marketing (direct).

## 4.3 KBC Securities stocke les données provenant des simulations, des formulaires de participation à des concours, etc.

Si vous remplissez un formulaire édité par KBC Securities, il va de soi que celle-ci traitera vos données en vue de procéder à la gestion administrative du processus pour lequel vous aurez complété le document. Les données saisies dans le cadre d'une simulation pourront dès lors être provisoirement stockées, ce qui vous évitera de les saisir à nouveau si vous reprenez le processus après l'avoir interrompu.

Pour pouvoir évaluer le processus, KBC Securities peut vous demander pourquoi vous l'avez interrompu - pour autant, du moins, que vous ayez été suffisamment identifié lorsqu'est survenue l'interruption. Vos données sont conservées pendant un an tout au plus.

Si vous avez explicitement autorisé KBC Securities à utiliser vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct et/ou pour vous faire parvenir des propositions sur mesure, ces informations pourront être utilisées aux fins précitées également, auquel cas vos données seront conservées pendant trois ans au maximum.

Remplir des formulaires (surtout dans le cas de simulations complexes) peut être long et fastidieux. Identifiez-vous toujours complètement en tant que client :

- Ceci permettra l'ajout automatique d'un certain nombre de données à partir des informations dont dispose d'ores et déjà KBC Securities. Vous pourrez toutefois être invité à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de ces données.
- Pour autant qu'elles soient disponibles, certaines données seront remplies d'avance, mais vous aurez la possibilité de les modifier.

## 4.4 Les informations que vous confiez aux membres du personnel de KBC Securities sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement

La plupart de vos échanges (par téléphone, par chat, etc.) avec les collaborateurs de KBC Securities sont enregistrés :

- pour nous permettre de disposer d'une trace du contact ;
- pour nous permettre d'avoir un (bref) rapport de l'entretien ;
- au titre de rappel de tâches.

Même si vous n'êtes pas encore client, KBC Securities enregistre les informations que vous lui communiquez, qu'elle pourra utiliser par la suite, si vous devenez client.

KBC Securities veut vous éviter d'avoir à communiquer les mêmes informations et à répondre aux mêmes questions à plusieurs reprises, au profit d'une plus grande fluidité du service.

## 4.5 Archivage de la correspondance avec KBC Securities

Si, pour prendre contact avec KBC Securities, vous utilisez le courrier électronique ou les canaux de communication numériques fournis par elle KBC Securities pourra passer par ce même biais pour vous adresser les communications rendues obligatoires par la loi, de même que ses notifications d'ordre administratif.

La correspondance échangée avec les collaborateurs qui agissent en leur qualité de membres du personnel de KBC Securities (adresse

professionnelle ou personnelle chez KBC Securities, etc.) est présumée professionnelle et peut donc être examinée dans le cadre :

- des missions de ces membres du personnel ;
- de la production de preuves ;
- du contrôle sur le lieu de travail ;
- de la sécurité ;
- de la lutte contre la fraude ;
- de l'optimisation et de la continuité du service, en ce compris l'analyse et la rédaction automatisées de textes, qui aident les collaborateurs de KBC Securities à correspondre rapidement et efficacement avec vous.

#### **4.6 Enregistrement des conversations téléphoniques, vidéos et chat**

KBC Securities peut écouter et enregistrer vos conversations. Il peut s'agir de conversations téléphoniques avec le service commercial, les centres de contact, les helpdesks ou les retail brokers en salle de marchés.

KBC Securities procède de la sorte sur une courte période (3 mois) à des fins, par exemple, de formation et de coaching de ses collaborateurs, ou d'amélioration de la qualité ou de la protection et du contrôle des processus.

Elle peut également agir ainsi pour disposer d'une preuve des ordres. La législation relative à la protection des investisseurs (MiFID II) contraint KBC Securities à enregistrer et à archiver les conversations téléphoniques et les communications électroniques susceptibles d'aboutir à des transactions en produits d'investissement. KBC Securities enregistre par conséquent les conversations et les communications électroniques entre vous et les membres du personnel dont les tâches ont trait à ces activités. Tous vos entretiens et communications électroniques avec les collaborateurs sont donc enregistrés. KBC Securities conserve ces enregistrements à titre de preuves, de même que pour se conformer à ses obligations légales (MiFID II), pendant 10 ans. En cas de contestation, KBC Securities les conservera aussi longtemps que nécessaire pour sa défense.

KBC Securities peut également utiliser, dans le cadre de son service en ligne, les analyses automatisées des entretiens pour améliorer et accélérer son service virtuel. Les entretiens téléphoniques, vidéo et chat, de même que les autres communications et émotions exprimées à cette occasion, peuvent être utilisés pour développer et entraîner l'intelligence artificielle. À terme, l'intelligence artificielle pourra permettre de communiquer, oralement et par écrit, d'une manière entièrement automatisée avec le client. L'intelligence artificielle peut aider les collaborateurs de KBC Securities et améliorer l'accessibilité de la société. Dans le contexte du développement et de la formation de l'intelligence artificielle, le lien avec les données à caractère personnel est rompu le plus rapidement possible.

#### **4.7 Enregistrement et suivi des données relatives aux transactions.**

KBC Securities utilise naturellement les données de transactions pour effectuer et contrôler ces transactions, et pour les transmettre à d'autres institutions financières chargées d'exécuter les tâches liées à des paiements ou à des liquidations.

KBC Securities peut également utiliser vos données de transactions pour élaborer des modèles globaux et des analyses. Elle utilise en outre ces données pour se forger une image plus précise de ses clients, par exemple à des fins de prévention et de détection du blanchiment. KBC Securities utilise aussi vos données de transactions pour mieux vous connaître et pour mieux vous servir à toutes fins commerciales et de marketing telles qu'énoncées dans la présente Déclaration en matière de respect de la vie privée (voir points 3.4 et 3.5 ci-dessus). Elle peut par exemple étudier certains besoins ou détecter certains usages sur la base de vos données de transactions. Avec votre autorisation, elle peut également vous proposer un service sur mesure.

#### **4.8 Parfois au-delà des données qui vous concernent personnellement**

Si vous avez une société, vous acceptez que KBC Securities enregistre les relations y afférentes également et traite les données des personnes qui vous sont liées.

Qu'est-ce que cela signifie pour les personnes morales ?

- Vous acceptez que KBC Securities traite la relation et les données des personnes (morales) qui vous sont liées (par exemple, la société mère, les filiales, les représentants ou les bénéficiaires effectifs).
- Outre les données à caractère personnel des personnes de contact, KBC Securities conserve, naturellement, des données sur votre entreprise.
- Les données des personnes morales, clientes d'une entité du groupe KBC, peuvent être utilisées et consultées par toutes les entités du groupe KBC, en Belgique comme à l'étranger, pour toutes les raisons énumérées dans la partie 3.
- Les données des personnes morales peuvent être échangées. Elles ont trait à tous les aspects de la relation commerciale : le portefeuille de produits, le relevé (historique) des opérations et contacts, éventuellement le groupe d'entreprises auquel le client appartient, ainsi que les données des personnes de contact.
- Veuillez noter que les personnes morales ne peuvent nous communiquer les données de personnes physiques qui leur sont liées que si ces personnes en ont été suffisamment informées et y ont consenti, pour autant que de besoin.

La personne morale décharge KBC Securities de toute responsabilité (à l'égard des personnes concernées) sur ce plan. L'entreprise

est notamment tenue de respecter la législation en matière de protection de la vie privée lorsqu'elle communique la liste des mandataires ou celle des utilisateurs d'une application en ligne ou des bénéficiaires d'un programme de participation du personnel.

## Partie 5 : Sécurité et confidentialité

### 5.1 Tous les membres du personnel de KBC Securities n'ont pas accès à vos données

Seules les personnes autorisées ont accès à vos données à caractère personnel, et uniquement si ces données sont pertinentes pour l'exécution de leur mission.

Au sein de KBC Securities et du groupe KBC, vos données à caractère personnel ne sont en principe traitées et consultées que par certains services :

- avec lesquels vous avez, avez eu ou souhaitez avoir, une relation contractuelle ;
- dont l'intervention est nécessaire à la fourniture de services ou au service après-vente ;
- qui répondent (à l'échelon du groupe) à des exigences légales, des exigences imposées par des autorités de surveillance ou des exigences qui découlent des principes d'une saine gestion ;
- qui oeuvrent à la prévention de la fraude (commise par des collaborateurs ou des clients), dont le blanchiment.

Les personnes qui ont accès à vos données sont en outre strictement tenues au secret professionnel et contraintes de respecter toutes les prescriptions techniques visant à assurer la confidentialité de vos données à caractère personnel et la sécurité des systèmes qui les hébergent.

### 5.2 Vos données sont traitées dans un nombre limité d'endroits

Pour le traitement des données à caractère personnel, KBC Securities fait appel à plusieurs sous-traitants. Il s'agit d'entreprises qui traitent les données pour le compte de KBC Securities.

#### 5.2.1 Sous-traitants au sein du groupe KBC

KBC Securities confie le traitement des données à caractère personnel à un sous-traitant appartenant au groupe KBC et établi dans l'Union européenne : KBC Groupe SA. Le traitement est assuré par le Shared Services Center à Brno, une succursale de KBC Groupe SA située en République tchèque, entre autres.

Le traitement effectué pour le compte de KBC Securities SA porte sur quelques fonctions de contrôle et de soutien (au niveau du groupe), notamment, comme :

- le traitement des opérations sur titres ;
- l'édition de rapports financiers ;
- la fonction compliance ;
- la fonction d'audit interne ;
- l'inspection et la fonction risqué ;
- le traitement des réclamations ;
- le soutien marketing ;
- le soutien à la facturation et les contrôles en matière d'embargo ;
- l'équipe de recherche, chargée de développer des modèles et des statistiques en vue d'améliorer les services et la stratégie.
- Pour la gestion informatique, KBC collabore, par l'intermédiaire de KBC Groupe SA, avec d'autres sous-traitants au sein du groupe KBC encore, de même qu'avec des sous-traitants externes.

KBC fait également appel à 24+ SA ( [www.24plus.be](http://www.24plus.be)) :

- en sa qualité de centre de contact par l'intermédiaire duquel vous pouvez entrer en relation avec nous ;
- pour l'enregistrement de données dans les applications de KBC ;
- pour les traitements administratifs exécutés pour le compte de KBC.

Par exemple : réponse aux questions posées par téléphone, gestion des courriels, traitement et exécution des demandes introduites via le site Internet, etc.

#### 5.2.2 Sous-traitants propres au secteur financier

Pour l'exécution d'un certain nombre de traitements, comme les paiements, KBC Securities fait appel à des tiers spécialisés actifs en Belgique ou à l'étranger.

Il s'agit notamment :

- de SWIFT ([www.swift.com](http://www.swift.com)), qui possède des succursales en Suisse et aux États-Unis, pour l'échange mondial de messages ;
- de (sous-)dépositaires d'instruments financiers dans le monde entier, auxquels s'applique la réglementation financière locale ;
- d'organismes chargés de la compensation et de la liquidation d'opérations sur titres, comme le CEC ([www.bnb.be](http://www.bnb.be) > systèmes de paiement) et Euroclear.

#### 5.2.3. Autres sous-traitants

KBC Securities peut également faire appel, directement ou indirectement (par exemple, via KBC Groupe), à d'autres sous-traitants, tels :

- des avocats et autres conseils ;
- des bureaux spécialisés dans les études de marché, chargés aussi bien d'exécuter des enquêtes que d'inviter des panels de répondants à y participer ;
- des fournisseurs de services informatiques et de protection informatique spécialisés dans les Fintech ou des entreprises actives dans le domaine de l'intelligence artificielle ;
- des agences de marketing et de communication et entreprises analogues, dont KBC utilise les informations de profil personnelles qu'ils détiennent à votre sujet pour vous faire des propositions adaptées par l'intermédiaire de leurs canaux ;
- des entreprises qui aident KBC à établir et analyser votre comportement d'utilisateur sur ses applications et sites Internet.

#### **5.2.4. Sous-traitants situés en dehors de l'UE**

Si KBC Securities fait appel à des sous-traitants, les données seront expédiées dans les pays où sont sis les centres de données de ces sous-traitants. Pour KBC Securities, il est possible que certaines données vous concernant soient expédiées en dehors des frontières de l'Union européenne, comme en Inde, en Israël ou aux États-Unis.

La législation des pays situés en dehors de l'UE (comme l'Inde, Israël ou les États-Unis) n'offre pas toujours le même niveau de protection des données que celle des pays membres. Si ces pays n'offrent pas un niveau de protection suffisant aux yeux de la Commission européenne, KBC Securities peut compenser cette lacune, par exemple en concluant avec les sous-traitants concernés un accord basé sur un modèle approuvé par la Commission européenne.

### **5.3 KBC Securities prend des mesures concrètes pour protéger vos données**

Elle veille à ce que des règles strictes soient respectées et à ce que les sous-traitants impliqués :

- ne disposent que des données dont ils ont besoin pour l'exécution de leurs missions ;
- s'engagent par contrat vis-à-vis de KBC Securities à, d'une part, traiter ces données de manière sûre et confidentielle, d'autre part, ne les utiliser que pour l'exécution de leurs missions.

KBC Securities prend en interne des mesures techniques et organisationnelles pour éviter que des données à caractère personnel ne tombent entre les mains de personnes non autorisées et ne soient traitées par ces personnes, ou qu'elles soient modifiées ou détruites par inadvertance.

Locaux, serveurs, réseau, transferts et données sont soigneusement protégés. Un contrôle supplémentaire est en outre confié à un service spécialisé.

Pour rendre aussi sûrs que possible les services d'investissement proposés par Internet, KBC Securities tente de se familiariser avec les techniques et les tendances en matière de criminalité informatique. Elle peut notamment adapter ses dispositifs de sécurité à ces techniques.

Pour de plus amples informations, consultez [www.kbc.be/secure4u](http://www.kbc.be/secure4u).

Faites preuve de prudence lorsque vous utilisez des moyens de communication susceptibles de faire l'objet d'une utilisation abusive.

Les sites Internet et les applications de KBC Securities peuvent contenir des liens menant à des sites Internet ou des informations de tiers. KBC Securities ne contrôle pas ces sites et informations. Les fournisseurs de ces sites et informations peuvent avoir une politique en matière de protection de la vie privée qui leur est propre. Nous vous recommandons d'en prendre connaissance. KBC n'est pas responsable du contenu de ces sites Internet, de l'utilisation qui en est faite et de leur politique en matière de protection de la vie privée.

KBC Securities diffuse certaines informations par le biais de réseaux sociaux, comme Twitter, Facebook, et autres.

### **5.4 KBC Securities ne conserve pas indéfiniment vos données**

KBC utilise vos données à caractère personnel dans des objectifs clairement définis. Si ce but disparaît, vos données seront supprimées.

En principe, vos données à caractère personnel sont conservées pendant la durée la plus longue autorisée par la loi, c'est-à-dire 30 ans pour les actions réelles (souvent, jusqu'à 30 ans après la fin du contrat ou l'exécution de la transaction). Pour l'exercice de nos droits, ce délai peut être plus long.

Pour certaines applications, par exemple la réalisation d'études et de modèles de risque et de modèles marketing, un horizon plus long pourra s'avérer nécessaire ; certaines informations ne prennent en effet sens qu'avec beaucoup de recul. Le délai de conservation standard peut dans ce cas être prolongé de 10 ans. Comme indiqué ci-dessus, KBC Securities rompra néanmoins le plus rapidement possible le lien avec les personnes individuelles, pour ne travailler qu'avec des données agrégées ou pseudonymisées.

### **5.5 KBC Securities ne répond pas sans contrôle aux demandes de tiers**

#### **5.4.1. Elle s'en tient à son devoir de discrétion**

KBC Securities étant tenue au devoir de discrétion et respectant la législation en matière de protection de la vie privée, elle ne peut

répondre aux demandes de tiers que pour autant que celles-ci (i) s'inspirent d'une disposition légale ou d'un intérêt légitime, (ii) soient nécessaires à l'exécution du contrat, ou (iii) emportent l'assentiment de la personne concernée.

Dans ce dernier cas, KBC Securities conseille de réclamer les informations à l'intéressé même.

KBC Securities décline toute responsabilité en cas de transmission, par leurs destinataires légitimes, de données à caractère personnel de clients ou de personnes morales à des autorités locales (en vertu d'obligations légales - éventuellement en vigueur à l'étranger), de même qu'au cas où lesdits destinataires légitimes traiteraient ces données sans avoir pris les précautions requises.

#### **5.4.2. Les parties tierces sont invitées à s'adresser au service Compliance**

Les tiers (police, notaire, avocat...) ayant des questions à poser à propos de clients sont invités à s'adresser à [compliancegroup@kbcsecurities.be](mailto:compliancegroup@kbcsecurities.be). Ce service répondra à leurs questions, compte tenu du devoir de discrétion bancaire et de la législation en matière de protection de la vie privée.

### **5.5 Vous pouvez contribuer à la sécurité de vos données**

KBC Securities n'ayant pas ou pas assez d'influence sur certains aspects du traitement (technique) des données, elle ne peut offrir de garantie de sécurité totale. Songez par exemple à Internet ou aux communications mobiles (comme les smartphones).

KBC Securities ne parvient pas toujours à déjouer à temps les attaques de pirates. Elle est même parfois impuissante, par exemple lorsqu'un pirate parvient à s'approprier vos données d'identification en installant un logiciel illégal sur votre ordinateur (logiciel espion / spyware) ou en créant un site factice (hameçonnage / phishing). Vous trouverez de plus amples informations sur la sécurité des services bancaires en ligne à l'adresse [www.febelfin.be](http://www.febelfin.be) (safe internetbanking).

KBC Securities vous invite à consulter régulièrement le site de KBC relatif à la sécurité des services bancaires en ligne ([www.kbc.be/secure4u](http://www.kbc.be/secure4u)). Les conseils et recommandations en matière de sécurité les plus récents y sont publiés.

